

Amiens, le 16 JAN 2007



Rectorat

Division
des Personnels de
l'Administration,
d'Inspection et de
Direction

CL/SG
DPAID1

Bureau des personnels de
direction et d'inspection

Affaire suivie par
Christine LEROY
Tél.
03 22 82 37 73

Fax.
03 22 82 37 69
Mél.
ce.dpaid@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelier des Universités

à
Messieurs les Présidents d'Université
Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs
des services départementaux de l'éducation
nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
Madame la Directrice de l'I.U.F.M. de l'académie
d'AMIENS
Monsieur le Directeur du C.R.O.U.S.
Mesdames et Messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les chefs de division

Objet : détachement dans le corps des personnels de direction.

J'ai l'honneur de vous informer que le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du Ministre de l'Éducation nationale prévoit les modalités de détachement dans ce corps.

I – Conditions à remplir au 1^{er} septembre 2007 pour être placé en position de détachement

- ◆ peuvent être placés en position de détachement dans le **grade des personnels de direction de 2^{ème} classe** :
 1. les fonctionnaires de catégorie A justifiant de dix années de services effectifs dans cette catégorie et appartenant :
 - soit à un corps de personnels enseignants de l'enseignement du premier ou du second degré ou à un corps de personnels d'éducation ou d'orientation
 - soit à un corps d'administration relevant du Ministre chargé de l'Éducation nationale et dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 (APASU, APAC, AASU, AAC).
 2. les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi que les magistrats, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966. Les candidats doivent justifier de dix années de services effectifs en catégorie A.

- ◆ peuvent être placés en position de détachement dans **le grade des personnels de direction de 1ère classe** :
1. les fonctionnaires de catégorie A justifiant de dix années de services effectifs dans cette catégorie et appartenant :
 - soit à un corps de professeurs agrégés et assimilés, à un corps de professeurs de chaires supérieures ou de maîtres de conférences, à un corps d'inspection.
 - soit à un corps d'administration relevant du Ministre chargé de l'Éducation nationale dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985 et qui ont au moins atteint l'indice brut 728 (CASU).
 2. les autres fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi que les magistrats, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985, qui ont au moins atteint l'indice brut 728. Les candidats doivent justifier de dix années de services effectifs en catégorie A.

II – Formulation de la demande

Un dossier contenant toutes informations sur le parcours et les vœux du candidat (cf annexe 1) doit être constitué. Accompagné d'une lettre de motivation, il sera transmis par la voie hiérarchique, revêtu des avis circonstanciés et adressé au Rectorat, bureau DPAID 1, au plus tard pour le **16 février 2007**.

A partir de ces appréciations, des vœux formulés par le candidat et après entretien avec un de mes collaborateurs ou avec moi-même, je porterai un avis sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de personnel de direction.

Les décisions de détachement seront prononcées par le Ministère chargé de l'Éducation nationale, (direction de l'encadrement), après consultation de la commission administrative paritaire nationale des personnels de direction en mai prochain.

Les candidats retenus recevront ensuite une proposition d'affectation en fonction de leurs vœux.

Afin d'augmenter leurs chances d'obtenir satisfaction, les candidats à un détachement devront formuler des vœux les plus larges possibles.

A toutes fins utiles, je précise que les académies qui disposent après le mouvement des titulaires d'un nombre relativement important de postes vacants sont AMIENS, CRÉTEIL, DIJON, LILLE, NANCY-METZ, ORLÉANS-TOURS, REIMS, ROUEN, STRASBOURG, VERSAILLES.



Marie-Danièle CAMPION

Annexe I

DEMANDE DE DÉTACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION

Année scolaire 2007-2008

 2ème classe (art. 25) du décret statutaire* 1ère classe (art. 26) du décret statutaire*

Nom patronymique :	Prénom :
Nom d'usage :	
Poste occupé actuellement :	
Depuis le	

1 - Carrière de l'intéressé(e), situations professionnelles rencontrées, compétences acquises (rubrique remplie par l'intéressé(e))

1.1 État civil

né(e) le :

NUMEN :

(pour les personnels de l'éducation nationale)

situation de famille :

nombre d'enfants :

adresse :

téléphone :

mél. :

1.2 Titres universitaires, diplômes, concours administratifs

Nature	Date d'obtention

* Cocher la case correspondant à votre demande.

Joindre le dernier arrêté de promotion d'échelon

1.3 Activités professionnelles actuelles

Indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises.

1.4 Postes et activités précédents

Indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises.

2 - Vœux du candidat

- Fonctions envisagées

- Type d'établissements

- Académies (10 maximum)

Date et signature du candidat

3 - Avis hiérarchiques circonstanciés

sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de personnel de direction

- Aptitude à conduire ou à mettre en œuvre un projet

- Aptitude à conduire et à animer la gestion des ressources humaines

- Aptitude à communiquer et à négocier

- Aptitude à administrer une unité administrative ou pédagogique

Nom et qualité du signataire

4 - Avis du recteur sur l'aptitude du candidat

- sur le principe

- favorable
- défavorable

- sur les types de postes demandés

- favorable
- défavorable

Date et signature